LA VOIX DES APPRENTIS

Le journal des apprentis du CFA de Saint-Louis
Supplément au numéro 18

http://cfa.lyceemermoz.com
Décembre 2011

Une Voix des Malgré-Nous

L'historien Nicolas Mengus. Photo : *L'Alsace* Dominique Gutekunst

A Strasbourg, l'historien et journaliste à *L'Ami hebdo* Nicolas Mengus est à l'origine d'un site internet lancé courant 2006-2007 consacré à l'histoire de l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans l'armée allemande. Le 25 août 2012 sera marqué par l'anniversaire du 70e anniversaire du décret d'incorporation de force des Alsaciens dans l'armée allemande (la date du 19 août pour les Mosellans). C'est l'occasion de découvrir ce site de référence www.malgre-nous.eu entièrement dédié aux Malgré-Nous et qui fait partie de *L'Ami hebdo*. De nombreuses personnes cherchent encore les traces d'un disparu à l'aide de ce site qui rend accessible des témoignages, des photos, etc. C'est depuis 2002 que cet historien travaille sur les incorporés de force. Mais le drame des Malgré-Nous ne lui était pas inconnu, puisqu'il compte dans sa famille des incorporés de force, un réfractaire et un résistant, tous rentrés de la guerre, mais aujourd'hui décédés. Nous vous proposons donc dans ce supplément de *La Voix des Apprentis* n° 18, une carte blanche à Nicolas Mengus qui vient compléter le témoignage d'Alphonse Hueber que nous avons recueilli dans le n° 18, notamment lisible sur http://cfa.lyceemermoz.com

Par où commencer face à un tel sujet ?

Résumer en quelques pages ce qu'a été l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans est une véritable gageure, tant le sujet revêt de nombreux aspects qui en font un phénomène à part dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, ce qui peut expliquer, en partie, sa méconnaissance par les Français, dits de « Vieille France » et, aussi, par les Allemands eux-mêmes. Il ne s'agit donc ici que d'un aperçu de ce que fut le crime de guerre de l'incorporation de force.

Quelles sont les origines de l'incorporation de force ?

Les origines de l'incorporation de force des Français alsaciens-mosellans[1] entre 1942 et 1945 sont lointaines. Il faut remonter à la défaite française de 1871 et l'annexion de l'Alsace-Moselle[2] qui découle du traité de paix scellé entre les deux adversaires. L'esprit de revanche

[1] D'autres pays ont vu leurs ressortissants enrôlés de force dans l'armée allemande : la Belgique, le Luxembourg ou encore la Pologne.

[2] Belfort n'ayant pas été prise par les Prussiens, cette partie de l'Alsace n'a pas été annexée au *Reich*. Restée française, elle a donné naissance au Territoire de Belfort.

et la reconquête des provinces perdues, au-delà de la fameuse « ligne bleue des Vosges » alimente la vie politique.
En 1918, l'Alsace et la Moselle redeviennent françaises. Le Traité de Versailles, très dur pour l'Allemagne vaincue, va à son tour alimenter les discours revanchards d'un certain Adolf Hitler. Ce dernier, pourtant, laisse entendre qu'il n'a aucune visée sur l'Alsace-Moselle.
Lorsque les Français et les Anglais déclarent la guerre à l'Allemagne nationale-socialiste le 3 septembre 1939, les deux pays ne lancent pas une offensive de grande envergure alors que la majorité des troupes de la *Wehrmacht* [3]sont mobilisées à l'Est. On s'installe dans une « drôle de guerre », période d'attente et d'ennui qui va s'achever par la défaite de la France. Si dans de nombreux secteurs, l'armée française recule – parfois sans combattre et en abandonnant le matériel (comme à Lauw, dans le Haut-Rhin) – elle résiste avec acharnement dans d'autres secteurs : les derniers défenseurs de la Ligne Maginot résistent jusqu'au 25 juin et ne se rendront, sur ordre écrit du général français Weygand, qu'entre le 1er et le 4 juillet, alors que l'armistice avait été signé le 22 juin 1940.

Qu'est-ce que l'Annexion ?

Bien qu'aucun traité de paix ne prévoie la cession de l'Alsace et de la Moselle au vainqueur, c'est donc en toute illégalité que les Nazis annexent rapidement ces deux régions au IIIe *Reich*.
L'Annexion se traduit par :
- le rétablissement des frontières d'avant 1918 ;
- des destitutions, des arrestations ou des expulsions des préfets, sous-préfets, maires et d'une partie du clergé ;
- la soumission aux institutions allemandes de La Poste, des chemins de fer, du réseau bancaire, qui va aboutir à l'introduction du Droit allemand, l'interdiction de l'usage du français et de tout ce qui peut rappeler la France (livres et journaux, tenues vestimentaires, bibelots, plaques de rues, noms et prénoms jugés trop français, etc.), ou encore l'introduction de la législation raciale nazie.

Ceci n'empêche pas la mise en place précoce de réseaux de résistance et de passeurs en Alsace – comme celui de Paul Dungler dès la fin juin 1940 ou celui de Marcel Weinum condamné à mort le 31 mars 1942 – et en Moselle, comme, pour ne citer que celui-ci, le Groupe des Etudiants créé en juillet 1940. Si bien que les Allemands menacent clairement de mort tous ceux qui tenteraient de passer en Suisse, de traverser les Vosges, de rejoindre la France non annexée.
L'Alsace est désormais administrée par le *Gauleiter* Robert Wagner et la Moselle (rattachée au *Gau Westmark*) par le *Gauleiter* Josef Burckel.

Copyright BNU

Dès juin 1940, une politique de germanisation est appliquée. La langue allemande devient obligatoire et le français est interdit. Dans un premier temps, les Allemands s'efforcent d'épurer le dialecte de nombreux mots français, puis il est également interdit, ressenti comme une forme de résistance.
***Hinaus mit dem welschen Plunder (Plus de bric-à-brac français !)* Affiche Alfred Spaety, 1941. Photo et coll. BNU Strasbourg.**

Le gouvernement de Vichy encourage aussi les réfugiés à retourner chez eux, dans leurs régions annexées, y compris les soldats alsaciens-mosellans, tout en envisageant déjà que ces hommes – des combattants déjà formés – pourront être enrôlés dans la *Wehrmacht*. Certains de ces réfugiés, une fois rentrés, vont être expulsés par les Allemands : Français « de l'Intérieur » ou d'Afrique du Nord, citoyens d'Etat belligérants, juifs et tsiganes, membres de

[3] *Wehrmacht* est un terme pluriel qui regroupe la *Heer*, l'armée de Terre, la *Kriegsmarine*, la Marine et la *Luftwaffe*, l'armée de l'air. Ce terme est aujourd'hui utilisé pour désigner l'armée de Terre.

sociétés patriotiques, francophiles, communistes, etc., soit 45 000 personnes d'Alsace et 95 000 de Moselle. De leur côté, les Français de Londres se veulent rassurants : il ne sera pas tenu rigueur aux Alsaciens-Mosellans des engagements que les Allemands leur feront prendre, puisque ce sera sous la contrainte. Les Français, de Vichy comme de Londres, savent déjà dans quel piège les Alsaciens-Mosellans se trouvent pris.
Parallèlement, il faut rappeler que la France de Vichy émet de très nombreuses protestations auprès de la Commission d'armistice à Wiesbaden, mais ne les rend pas publiques, ce qui ne fait qu'amplifier le sentiment d'abandon par la Mère Patrie qui est ressenti en Alsace-Moselle. Ces protestations restent évidemment sans effet auprès des Allemands.

Au 2ème rang, un peu caché, l'incorporé de force Marcel Roesch, de Wissembourg, et ses camarades après de durs combats dans le secteur d'Orel, sur le front russe en juillet 1943. (Coll. P. Roesch)

L'incorporation de force est-elle un crime de guerre ?

Après l'introduction du *Reichsarbeitsdienst* ou RAD (Service du travail du *Reich*, véritable service paramilitaire pour les jeunes hommes et les jeunes femmes) en 1941, Robert Wagner est persuadé que pour faire des Alsaciens de bons citoyens du *Reich*, il faut qu'ils participent à la victoire finale et, pour ce faire, les enrôler dans l'armée. Le Haut commandement de la *Wehrmacht*, tout comme Adolf Hitler, sont conscients qu'on ne peut guère faire confiance aux Alsaciens, pas plus qu'aux Mosellans : leur faible implication dans les différentes associations nationales-socialistes ou l'échec des campagnes appelant au volontariat le montrent assez. Wagner obtient cependant un accord de principe du *Führer* le 13 février 1942, puis un accord définitif le 9 août suivant[4].
Le décret d'incorporation paraît en Moselle le 19 août 1942 (mais l'annonce officielle date du 29 août 1942) et en Alsace le 25 août 1942 : les jeunes hommes, toujours de nationalité française, sont désormais astreints au service militaire dans l'armée allemande, en violation du Droit international, ce qui définit l'incorporation de force comme un crime de guerre (jugement du Tribunal de Nuremberg en novembre 1945)[5].

Les jeunes femmes non mariées n'échappent pas au *Reichsarbeitsdienst*, Odile Boehly est l'une d'entre elles. (Coll. O. Boehly)

Etait-il possible de résister ou de déserter ?

Bien sûr, il y a eu des réfractaires, mais ce n'était pas sans conséquences : ils sont incarcérés au camp de sûreté de Labroque-Schirmeck (Bas-Rhin), puis enrôlés directement dans des sections spéciales de l'armée (*Sondertruppenteil*). D'autres n'ont pas eu cette chance et ont été condamnés à mort, comme les jeunes réfractaires de Ballersdorf (Haut-Rhin) qui ont été exécutés au camp de concentration du Struthof à Natzwiller (Bas-Rhin).
On l'a vu, pour des jeunes de 17/18 ans, il est vraiment très difficile de résister à son enrôlement,

[4] Lors de son procès en 1946, Robert Wagner a expliqué qu'il n'a, bien sûr, fait qu'obéir aux ordres de Hitler. C'est le décret d'incorporation de force qui lui vaudra d'être condamné à mort et exécuté le 14 août 1946. Josef Bürckel, lui, s'est suicide ou, selon une autre version, est mort d'une pneumonie en septembre 1944.
[5] La nationalité allemande leur est conférée au moment de leur incorporation.

même si certains y sont parvenus, parfois sans causer de préjudices à leurs familles. En effet, pour enrayer le nombre important de fuites et de désertions malgré les menaces et les sanctions, Wagner introduit la *Sippenhaft* par l'ordonnance du 1er octobre 1943[6]. Désormais, les membres de la famille et les proches sont responsables de la conduite de leur fils et ami : ceux qui seront convaincus d'avoir aidé, de quelque manière que ce soit, ou encouragé un soldat à déserter seront déportés dans un camp de travail. L'étau qui maintenait les Alsaciens-Mosellans se resserre encore : outre le risque d'être passé par les armes en cas d'échec, qui voudrait mettre en danger ses parents pour les plus jeunes ou sa femme et éventuellement ses enfants pour les plus âgés ?
La marge de manœuvre des candidats à la désertion est des plus réduite, quel que soit le théâtre des opérations, et les risques sont très grands : déserter, certes, mais avec quelles complicités ? En qui peut-on avoir confiance ? Va-t-on être dénoncé ou simplement exécuté au moment de se rendre ? Il s'avère que déserter est une affaire de circonstances favorables et que le « moins » risqué est de s'évader lors des combats : passer pour mort ou être porté disparu est sans conséquences fâcheuses pour la famille.
Pour un Malgré-Nous déserteur, rejoindre la Résistance (ou les armées alliées) répond à un besoin de lutter contre une dictature qui l'a asservi. Mais c'est aussi faire un choix terrible : celui de prendre le risque d'abattre un compatriote, incorporé de force lui aussi, lors de combats avec les Allemands.
Et bien des déserteurs – mais aussi ceux qui avaient été capturés – ont déchanté lorsqu'ils se sont trouvés dans les lignes alliées : ils ont été traités majoritairement comme des prisonniers de guerre et ont connu des conditions de détention épouvantables, autant à l'Est qu'à l'Ouest. Ne pas être considéré comme des Français incorporés de force désireux de combattre la dictature nazie par les Alliés de la France a été une très désagréable découverte pour ces hommes, d'autant que les tracts déversés sur les lignes allemandes les assuraient d'être bien accueillis.

En quoi la captivité des Malgré-Nous a-t-elle été un enfer ? Et pourquoi leur libération a-t-elle été si longue ?

Si l'on parle peu des *Rheinwiesenlager*, ces camps américains le long du Rhin, vastes étendues entourées de barbelés où les prisonniers étaient entassés, les conditions effroyables de captivité en URSS sont de loin les plus connues et sont comparables aux camps de concentration nazis.
Dans les *Rheinwiesenlager*, les captifs étaient considérés comme « *Disarmed Enemy Forces* » non protégés par la Convention de Genève. Les prisonniers étaient parqués dans des champs dépourvus d'abris et de véritables commodités. L'eau potable et la nourriture manquaient cruellement. D'après des estimations, la ration moyenne dans les camps de Miesenheim et d'Andernach était de 1000 Kcal/jour. A titre de comparaison, on estime qu'elle était de 1340

Un groupe de malades squelettiques en haillons dans le terrible camp de Tambov. Dessin : Jean Thuet

[6] Les fuites, très nombreuses en Moselle, obligent le *Gauleiter* Bürckel à ordonner la transplantation (en fait déportation en camp de travail) des familles des réfractaires et des insoumis (10 février 1941).

Kcal/jour à Tambov. Notons que les camps français, comme celui de La Flèche (Sarthe) où des Malgré-Nous déserteurs de la *Wehrmacht* ont été incarcérés, ne valaient guère mieux.
En URSS, on compte plusieurs centaines de camps, du commando d'une dizaine de prisonniers (qui pouvaient être « liquidés » une fois le travail accompli) jusqu'aux grands camps comme celui de Tambov-Rada (et son hôpital à Kirsanov), le plus médiatisé, car il s'agissait d'un camp de rassemblement. Le nombre de morts y a été considérable : entre 5 000 et 10 000 décès. D'autres estimations sont plus basses, mais il semblerait que l'hiver 1944-1945, particulièrement meurtrier, aurait provoqué quelque 3 500 décès. Il convient de préciser que la cause essentielle de mortalité n'était pas les sévices, mais les conditions extrêmes de détention : hygiène inexistante, maladies, travaux harassants, nourriture rare (encore détournée par les kapos ou volée aux plus faibles). Jean Thuet, ancien président de la Fédération des Anciens de Tambow, témoignait : « Il existait à Tambow une infirmité dont personne ne parle : c'est l'inappétence. C'est une forme d'agonie chronique, que l'on subit allongé sur une civière ou debout, où l'on ne supporte ni la saveur ni l'odeur des aliments. Ainsi, il était impossible de forcer un malade à manger. Beaucoup mourraient non pas à cause du manque de nourriture, mais par dégoût de la nourriture. Au bout de onze jours, j'avais mis de côté onze portions de pain que je ne pouvais avaler ; même le pain ne me disait plus rien ! »
Et puis il y a eu la fameuse libération des « 1 500 » en juillet 1944 dont les actualités de l'époque ont rendu compte : il s'agissait d'échanger des Français contre des Russes faits prisonniers par les Allemands et internés en France. Il n'y a pas eu d'autres libérations, la France ayant apparemment refusé de livrer des Russes blancs aux Soviétiques. La bibliographie et les témoignages sont assez nombreux pour qu'il soit nécessaire d'en dire plus ici.

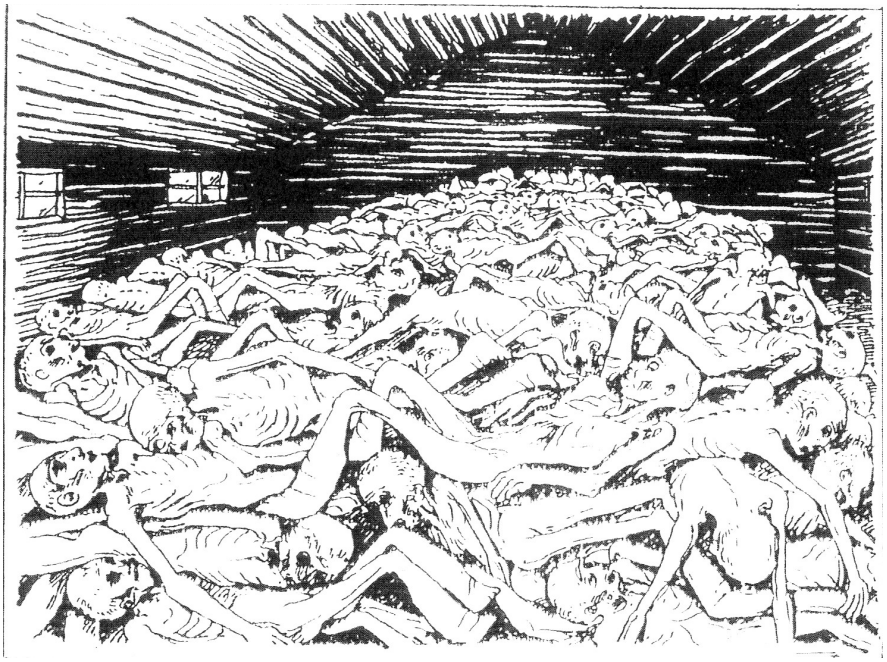

Les corps décharnés de la baraque 22 (baraques des morts) à Tambov. Dessin : Jean Thuet

Les rapatriements se font au compte-goutte et détecter les Français internés en URSS (y compris des soldats capturés en 1939-1940 par les Allemands) s'avère très difficile. Ce n'est qu'en 1955 que l'Alsacien Jean-Jacques Remetter revient de captivité. A cette époque, on sait qu'au moins 28 Alsaciens-Mosellans sont encore captifs en URSS, mais les Soviétiques prétendent que les Français qui n'ont pas été libérés sont (selon eux) des criminels de guerre. Le retour de Remetter est un événement qui va raviver les espoirs de milliers de familles qui attendent toujours des nouvelles d'un parent non rentré (un fils, un frère, un fiancé, un mari ou encore un père) ; en vain : il est le dernier Malgré-Nous à retrouver sa patrie[7].

[7] On ignore combien de Malgré-Nous sont morts après le 8 mai 1945 et comment. Outre ceux décédés d'épuisement suite aux conditions de leur détention, on sait que de nombreuses exécutions, certaines de masse, ont encore eu lieu après la fin de la guerre, en Autriche, près de Lintz, ou plus encore en Slovaquie, par exemple. Lorsqu'on lit dans les archives que certains Français ont tenté de s'évader de Tambov après le 8 mai, c'est tout bonnement impensable : un prisonnier affaibli et malade, à peine habillé et ne parlant pas la langue, pouvait-il être assez désespéré pour imaginer pouvoir traverser l'Europe pour rejoindre l'Alsace-Moselle ?

Une reconnaissance ?

Dès 1945, la France reconnaît aux Malgré-Nous le titre de déporté du travail pour leur période au RAD (on notera la confusion avec le STO, Service du Travail Obligatoire) et de déporté militaire pour la période dans l'armée allemande[8]. N'oublions pas que nous sommes dans le cas de Français à qui la nationalité allemande a été attribuée au moment de leur incorporation dans l'armée ennemie, ce qui constitue un crime de guerre.

Mais il s'avère difficile pour une grande partie de la population française actuelle, ainsi que pour les Allemands, d'admettre cette réalité : la première n'a connu que des volontaires et les seconds uniquement des appelés par voie de conscription. L'incorporation de force en tant que crime de guerre n'est pas véritablement connue, cette dissolution de la mémoire s'étant accentuée avec le lamentable procès d'Oradour-sur-Glane qui s'est tenu à Bordeaux en 1953. Les incorporés de force, comme les déportés juifs ou politiques que personne ne voulait entendre après la guerre, n'ont plus eu qu'à faire profil bas.

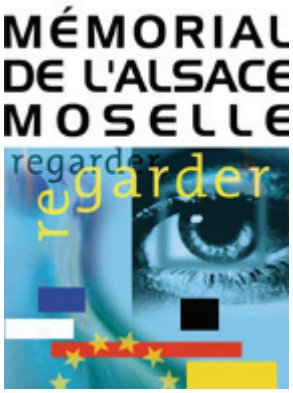

Le Mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck propose un parcours historique remarquable, à découvrir absolument ! www.memorial-alsace-moselle.com

Au début des années 1980, la République Fédérale d'Allemagne débloque des fonds pour indemniser les Malgré-Nous qui avaient été intégrés dans des unités combattantes et leurs veuves (soit un montant forfaitaire fixé à 7 500 francs par personne). C'est d'ailleurs à partir de cette époque que le nombre de publications de témoignages d'incorporés de force va connaître une forte augmentation qui, aujourd'hui, s'est malheureusement ralentie.

Ce n'est qu'en juillet 2008 que les Malgré-Elles peuvent percevoir une indemnité, très symbolique. Mais c'est une preuve de la reconnaissance officielle de leur calvaire, certaines ayant été rattachées à la *Wehrmacht* [9].

Enfin, il a fallu attendre février 2008 (discours du président de la République lu à Tambov-Rada) et surtout mai 2010 pour qu'un chef d'Etat français reconnaisse publiquement que les Malgré-Nous n'étaient pas des traîtres, qu'ils n'avaient pas failli à l'honneur, mais qu'ils étaient (et sont toujours) de véritables victimes d'un crime de guerre national-socialiste.

Restent aujourd'hui en suspens les questions du statut de déporté militaire[10], de la reconnaissance et de l'indemnisation des orphelins de Malgré-Nous[11], de la création d'un Mur des Noms des quelques 40 000 tués et portés disparus (la plupart ont été déclarés « morts pour la France ») et le recensement exact des incorporés de force (le chiffre de 130 000 n'est qu'une estimation).

A cela s'ajoutent les recherches entreprises par de nombreuses familles pour retrouver la trace d'un disparu ou l'éventuelle sépulture d'un tué. En cela, malheureusement, la France (en dehors de l'ADEIF[12] en son temps) semble montrer du désintérêt pour cette question, ce qui ne fait qu'aviver des blessures qui, même plus de 60 ans après, ne sont pas cicatrisées. Il reste donc aux familles la possibilité de se tourner vers des organismes allemands comme le *Deutsche Dienstelle* (WASt) de Berlin, le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* et le

---

[8] Il est attribué par le Ministère des Anciens Combattants sur demande. Combien de Malgré-Nous en étaient réellement informés ?

[9] Combien de ces auxiliaires de l'armée allemande, mais aussi des secrétaires, des infirmières ou des membres de l'Organisation Todt, ne sont pas revenues ? Que sont-elles devenues ? Sont-elles mortes lors de bombardements ou de combats ? En captivité ? Dans ce cas, ne nous voilons pas la face : leur sort en tant que femmes a dû être bien plus terrible que celui des hommes. D'après les recherches qu'entreprend Patrick Kautzmann, entre 22 500 et 25 000 femmes, véritables prises de guerre, sont toujours portées disparues ; nombre d'entre elles sont passées dans divers camps avant de finir à Krasnodon (Ukraine) pour travailler dans les mines de charbon.

[10] Des personnes ayant porté l'uniforme allemand, même sous la contrainte, pourront-ils retrouver ce statut ?

[11] Leur sort n'a pas toujours été très heureux après la guerre, certaines fratries ayant littéralement explosé. On ignore toujours le nombre exact des veuves et des orphelins de Malgré-Nous.

[12] Association des déserteurs, évadés et incorporés de force.

Deutsche Rote Kreuz, ou quelques rares particuliers qui peuvent les aider dans leurs recherches, soit par des contacts, des recherches en archives ou sur le terrain[13].
Par ailleurs, peu de gens se sont préoccupés de l'impact psychologique de toute cette tragédie. On peut citer ici les travaux de Georges Federmann, docteur en psychiatrie et président du Cercle Menachem Taffel, qui a publié une étude sur les séquelles psychiques dont souffrent les incorporés de force et, plus particulièrement, ceux qui ont été engagés sur le front de l'Est et incarcérés dans le camp de concentration soviétique de Tambov[14].
En conclusion, si les incorporé(e)s de force ont à présent, pour la plupart, retrouvé la parole et le courage de témoigner, il reste un long chemin à parcourir jusqu'à ce que soit pleinement reconnues, tant en France qu'en Allemagne, les souffrances des Malgré-Nous et des Malgré-Elles, mais aussi de leurs familles, plus particulièrement lorsque leur disparition a laissé femmes et enfants dans le dénuement. Mais, heureusement, on assiste aujourd'hui à une (re)découverte de l'incorporation de force et des Malgré-Nous, car c'est un aspect de la Seconde Guerre mondiale qui avait jusqu'ici échappé à beaucoup.

L'incorporation de force, une question internationale ?

On estime à 130 000 le nombre d'incorporés de force alsaciens-mosellans, soit 64 000 Bas-Rhinois, 36 000 Haut-Rhinois (soit 21 classes d'âge mobilisées en Alsace) et 30.000 Mosellans (soit 14 classes d'âge) ; 30 à 40 000 sont morts au front, 12 000 ont disparu dans les seuls camps soviétiques et 30 000 ont été blessés ou sont revenus invalides. On ignore par contre le nombre de veuves et d'orphelins de Malgré-Nous. Faute d'un recensement sérieux (celui-ci est en cours de réalisation, plus de 60 ans après la guerre), ces chiffres ne sont que des estimations.
Mais l'incorporation de force est un sujet qui dépasse largement les frontières de l'Alsace et de la Moselle dans la mesure où 1) Belges, Luxembourgeois ou encore Polonais ont été enrôlés de force par les nazis, 2) il y avait des Alsaciens et Mosellans sur tous les théâtres d'opération, en Europe et en Afrique du Nord, sans compter les prisonniers de guerre aux Etats-Unis. C'est donc une question méconnue qui devrait intéresser beaucoup de pays. Recueillir les témoignages des Malgré-Nous et des Malgré-Elles n'en est que plus nécessaire : ils sont détenteurs de précieuses informations qui disparaîtront à jamais au moment de leur mort.

Nicolas Mengus

Orientation bibliographique

N. Barbier, *Malgré-Elles. Les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, 2000.
R. Baty, *Informations de Russie sur les Malgré-Nous*, 1998.
A. Gerhards, *Morts pour avoir dit non. 14 Alsaciens et Lorrains face à la justice militaire nazie*, 2007.
J. F. Gross, *Les chantiers. Les chantiers de la jeunesse française, le Reichsarbeitsdienst, les chantiers américains*, 2000.
J. Haubenestel, *Disparu/Vermisst. Familles d'Alsace et de Moselle dans l'attente et l'anxiété de 1945 à nos jours*, 2008.
R.-J. Klein, *Médecin à Tambov, mouroir des Alsaciens-Mosellans*, 2002.

[13] Mentionnons toutefois le Bureau des archives des victimes des conflits contemporains, à Caen, qui conserve notamment des dossiers concernant des incorporés de force.
[14] La question du suicide des incorporés de force est une réalité qui, à notre connaissance, n'a pas été étudiée.

G. Nonnenmacher, *La grande honte*, 1965.
N. Mengus (dir.), *Comprendre… l'incorporation de force. Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande* (5e éd.), 2010.
N. Mengus, A. Hugel, *Entre deux fronts. Les incorporés de force alsaciens dans la Waffen-SS*, 2 vol., 2007-2008.
N. Mengus, A. Hugel, *Malgré nous ! Les Alsaciens et les Mosellans dans l'enfer de l'incorporation de force*, 2010.
E. Riedweg, *Les « Malgré-Nous ». Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, 1995.
F. Stroh, *Les Malgré-Nous de Torgau. Des insoumis alsaciens et mosellans face à la justice nazie*, 2006

Site internet : **www.malgre-nous.eu**

A découvrir, le nouvel ouvrage de Régis Baty, historien spécialiste des Malgré-Nous.

TAMBOV CAMP SOVIETIQUE 1942-1946
Les archives soviétiques parlent

Docteur en histoire contemporaine, germanophone et russophone, Régis Baty – explore les archives soviétiques depuis de nombreuses années.

Plus de 10 ans après la sortie de son livre *Informations de Russie sur les Malgré-Nous* dans son dernier ouvrage *Tambov camp soviétique 1942-1946*, Régis Baty nous fait découvrir le contexte général et les enjeux politiques de l'internement en URSS avant de s'intéresser à ses aspects particulièrement méconnus de la vie au camp de Tambov que sont : le travail des prisonniers de guerre à Tambov, la garde au camp 188, les évasions et les tentatives d'évasion, le fichage et l'inventaire des prisonniers de guerre à Tambov.

Régis Baty. Photo : Le *Républicain Lorrain*

Un livre surprenant, largement consacré aux Malgré-Nous, mais pas seulement…
A découvrir ou à faire découvrir.

Ouvrage à commander directement à l'auteur :

Régis Baty
BP 70108
67003 STRASBOURG CEDEX (23 euros frais de port inclus)

LA VOIX DES APPRENTIS

Directeur de la publication et de la rédaction **: Olivier Blum (blum.olivier@orange.fr).**
Equipe de rédaction **: les apprentis du CFA de Saint-Louis.**
Collaboration **: Henri Bass, Marguerite Chapuis, Anne Grossard, Marie-Claire Guth, Marité Jehanno, Jasmine Prufer, Jean Marc Vaginay, Alain Vervaeke et Thomas Voelckel. Merci à Nicolas Mengus pour le supplément.**
Impression : service de reprographie du Lycée Jean Mermoz.
Dépôt légal : Décembre 2011. ISSN 1771-4206

Centre de Formation d'Apprentis du Lycée Jean Mermoz
53 rue du Docteur Hurst - BP 23
68301 SAINT-LOUIS CEDEX
Tél. : 03 89 70 22 71 Fax : 03 89 70 22 89
cfa.mermoz@ac-strasbourg.fr

Et tous les numéros du journal sur : http://cfa.lyceemermoz.com

Région Alsace